



**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGEOIS**

www.grand-albigeois.fr

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le 20/12/2018

SLO

ID : 081-248100737-20181218-DEL2018_202-DE

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

RÉUNION DU 5 DÉCEMBRE 2018

ORDRE DU JOUR

- Documents d'urbanismes : révisions et finalisation des PLU communaux – retenues sur AC 2018 ;
- Attributions de compensation 2018 ;
- Point sur les travaux de la CLECT en 2019.

DOCUMENTS D'URBANISME : RÉVISIONS FINALISATIONS DES PLU COMMUNAUX

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le 20/12/2018
ID : 081-248100737-20181218-DEL2018_202-DE

- Lors de sa séance du 15 décembre 2015, **le conseil communautaire a décidé de prescrire l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)** sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération.
- **La communauté d'agglomération prend également en charge les procédures de révisions et de finalisation des documents d'urbanisme communaux jusqu'à l'adoption du PLUI.** Le coût de ces procédures de révision doit rester à la charge des communes.
- **Décision CLECT du 19 septembre 2017** : retenir chaque année sur l'attribution de compensation des communes le montant des dépenses supportées par la communauté d'agglomération en année N-1 (2017 pour le calcul des attributions de compensation 2018), jusqu'à l'adoption définitive du PLUI.

DOCUMENTS D'URBANISME : RÉVISIONS FINALISATIONS DES PLU COMMUNAUX

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le 20/12/2018
ID : 081-248100737-20181218-DEL2018_202-DE

Révisions et finalisations des documents d'urbanisme communaux : retenues sur attributions de compensation 2018

	Publications (1)	Frais études (investissement) (2)	Assistance à maîtrise d'ouvrage de l'agglomération (3)	FCTVA (4)	Total retenues sur AC 2018 (= Dépenses nettes 2017) = (1) + (2) + (3) - (4)
Albi	834,65 €	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	2 334,65 €
Castelnau de Lévis	346,42 €	5 280,50 €	0,00 €	866,21 €	4 760,71 €
Le Séquestre	1 756,29 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 756,29 €
Lescure d'Albigeois	1 727,43 €	1 393,25 €	0,00 €	228,55 €	2 892,13 €
Puygouzon	1 817,40 €	8 851,74 €	0,00 €	1 452,04 €	9 217,10 €
Saint-Juéry	1 824,68 €	191,40 €	0,00 €	31,40 €	1 984,68 €
Saliès	356,40 €	1 071,20 €	0,00 €	175,72 €	1 251,88 €
Terressac	0,00 €	13 860,00 €	0,00 €	2 273,59 €	11 586,41 €
TOTAL	8 663,27 €	30 648,09 €	1 500,00 €	5 027,51 €	35 783,85 €

**16,404% des
dépenses
d'investissement**

PROPOSITION D'AC (DÉFINITIVES POUR 2018 ET 2019 ET PRÉVISIONNELLES SUR 2020)

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
 Reçu en préfecture le 20/12/2018
 Affiché le 20/12/2018
 ID : 081-248100737-20181218-DEL2018_202-DE

	AC après CLECT 2018		
	2018	2019	à partir de 2020
Albi	4 017 771,39 €	4 020 106,04 €	4 020 106,04 €
Arthès	107 692,54 €	107 692,54 €	107 692,54 €
Cambon	-151 902,30 €	-151 902,30 €	-151 902,30 €
Carlus	-44 045,07 €	-44 045,07 €	-44 045,07 €
Castelnau de Lévis	-178 485,51 €	-23 724,80 €	-23 724,80 €
Cunac	-98 344,30 €	-98 344,30 €	-39 344,30 €
Dénat	-51 397,53 €	-51 397,53 €	-51 397,53 €
Fréjairolles	-86 332,84 €	-86 332,84 €	-86 332,84 €
Lescure d'Albigeois	-73 081,19 €	-70 189,06 €	-70 189,06 €
Marssac	207 675,88 €	207 675,88 €	207 675,88 €
Puygouzon	49 890,65 €	59 107,75 €	59 107,75 €
Rouffiac	-56 831,49 €	-56 831,49 €	-56 831,49 €
Saint Juéry	-367 399,46 €	-365 414,78 €	-365 414,78 €
Saliès	-33 004,13 €	-31 752,25 €	-31 752,25 €
Le Séquestre	345 368,35 €	347 124,64 €	347 124,64 €
Terssac	205 946,52 €	217 532,93 €	217 532,93 €
	3 793 521,51 €	3 979 305,36 €	4 038 305,36 €

SERVICES COMMUNS : CLAUSE DE REVOYURE

- Suite aux transferts de compétences opérés en 2010, **les collectivités de l'agglomération ont souhaité renforcer les mutualisations de compétences du territoire** dans une logique d'efficacité, d'optimisation et de rationalisation.
- **Cette orientation s'est traduite par la mise en place d'un dispositif de « plateformes collaboratives »** destinées à favoriser les échanges entre cadres administratifs et techniques des collectivités, à développer des projets communs et à harmoniser les pratiques.
- **Dans ce cadre, un progiciel de gestion des ressources humaines et finances a été retenu pour équiper l'ensemble des collectivités du territoire.**
- La mise en place de services communs sur les activités fonctionnelles constitue l'aboutissement logique des échanges au sein des plateformes collaboratives.
- **La communauté d'agglomération est dotée de 5 services communs :** ressources-humaines, finances, informatique, autorisation des droits du sol et système d'information géographique.

- **Les charges relatives à ces services communs ont été évaluées en 2015 et 2017** (rapports CLECT du 30 septembre 2015 et du 19 septembre 2017 et délibérations du conseil communautaire du 12 novembre 2015 et du 12 décembre 2017).
- L'évaluation initiale prévoyait une clause de revoyure. **Cette dernière sera activée en début d'année 2019.**
- Une mission a été confiée au cabinet ressources consultants finances afin de réaliser un bilan financier des transferts de charges relatifs à la création des services communs.
- Par ailleurs il conviendra d'évaluer les charges relatives **aux extensions de périmètres des services communs et à la création d'un nouveau service commun achats publics / assurances / affaires juridiques.**

SERVICES COMMUNS : CLAUSE DE REVOYURE

Rappel : adhésion aux services communs et retenues sur attributions de compensation au 1^{er} janvier 2018

	service commun ADS	service commun RH	service commun finances	service commun informatique	TOTAL
Albi	237 628,00 €	741 104,00 €			978 732,00 €
Arthès	12 760,00 €				12 760,00 €
Cambon	9 436,00 €				9 436,00 €
Carlus	3 826,00 €				3 826,00 €
Castelnau de Lévis	9 759,00 €	4 198,00 €	8 394,00 €		22 351,00 €
Cunac	7 708,00 €	4 198,00 €	8 394,00 €	2 141,00 €	22 441,00 €
Dénat	3 601,00 €			1 045,00 €	4 646,00 €
Fréjairolles	8 029,00 €			655,00 €	8 684,00 €
Lescure d'Albigeois	23 209,00 €	45 186,00 €	81 245,00 €		149 640,00 €
Marssac	19 432,00 €				19 432,00 €
Puygouzon	20 770,00 €			3 395,00 €	24 165,00 €
Rouffiac	2 513,00 €	4 198,00 €			6 711,00 €
Saint Juéry	44 382,00 €	60 633,00 €	159 753,00 €	37 776,00 €	302 544,00 €
Saliès	5 608,00 €			1 045,00 €	6 653,00 €
Le Séquestre	8 399,00 €				8 399,00 €
Terssac	9 887,00 €	3 889,00 €	7 779,00 €		21 555,00 €
TOTAL	426 947,00 €	863 406,00 €	265 565,00 €	46 057,00 €	1 601 975,00 €

communes n'étant pas adhérentes du service commun

POINT D'ÉTAPE SUR LES ZONES D'ACTIVITÉS

- La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 7 août 2015, **a renforcé les compétences des intercommunalités en matière de développement économique :**
 - ✓ Suppression de l'intérêt communautaire en matière de zones d'activités économiques, lesquelles relèvent désormais uniquement de la communauté ou de la métropole.
 - ✓ L'agglomération est entièrement compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de toutes les zones d'activités : industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
 - ✓ La politique locale de soutien aux activités commerciales est soumise à l'intérêt communautaire.
 - ✓ La promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme.
- **Les statuts de la communauté d'agglomération ont été mis en conformité par une délibération du 6 octobre 2016.**

POINT D'ÉTAPE SUR LES ZONES D'ACTIVITÉS : D'UNE COMMISSION AD HOC

- **Une coprésidence** : vice-président délégué au développement économique et vice-présidente déléguée à l'aménagement de l'espace.
- **1 représentant titulaire et un représentant suppléant par commune.**
- **Un travail mené en concertation avec les communes et en parallèle avec l'élaboration du volet économique du PLUI.**
- **3 réunions sur 2017 – 2018.**
- **Missions** : déterminer la liste des zones d'activités transférables et leur périmètre et établir un état des lieux des zones d'activités. Elle a pour rôle de définir des critères pertinents permettant de qualifier un espace économique en zones d'activités.
- La commission a été assistée pour ses missions d'un bureau d'études (société IMMERGIS).
- **Des propositions de périmètres ont été soumises au bureau communautaire le 11 septembre 2018 (26 zones).**
- Sur la base de ces périmètres, des propositions d'évaluation de transferts de charges seront formulées. **Comme pour la clause de revoyure relative aux services communs, ce travail a été confié au cabinet ressources consultants finances.**